

SE PRÉPARER AU CONTRÔLE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Sécuriser ses formations proposées sur Mon Compte Formation

Programme

Journée 1

Comprendre les contrôles de la Caisse des Dépôts

- Les différents types de contrôles et leurs conséquences
- Les 17 critères et les preuves attendues

Vérifier la conformité de son offre CPF

- Cohérence offre EDOF, programme et certification
- Objectifs, contenu, durée, prérequis et positionnement

EXERCICE : Auditer sa propre offre CPF

- Identifier les écarts et les corrections à apporter

Sécuriser les intervenants et les évaluations

- Compétences des formateurs et sous-traitants
- Évaluation des acquis et préparation à la certification

EXERCICE : Auditer ses propres pratiques

- Vérifier ses dossiers formateurs et ses évaluations

Sécuriser le recours à la sous-traitance

- Respects des conditions fixées par la CPF
- Identifier les documents et éléments à conserver

EXERCICE : Auditer ses dossiers de sous-traitants

- Vérifier ses dossiers des sous-traitants et identifier les insuffisances.

Journée 2

Démontrer la réalité de la formation

- Assiduité, réalisation et traçabilité du parcours
- Présentiel, distanciel et classes virtuelles

EXERCICE : Auditer un dossier stagiaire

- Identifier les preuves disponibles et manquantes

Démontrer l'accompagnement du bénéficiaire

- Accompagnement pédagogique et prévention du décrochage
- Assistance technique en formation à distance

EXERCICE : Vérifier ses preuves d'accompagnement

Préparer un contrôle de la Caisse des Dépôts

- Constituer et organiser son dossier de preuves
- Répondre au contrôle et éviter les principales erreurs

Autres Informations

Sanction de la formation : Attestation de présence

Moyens de la formation : Face à face virtuel et exercices pratiques

Modalités d'évaluation : Exercices pratiques, audit blanc et QCM

Classe virtuelle : Sur Zoom

Formacode : normalisation formation 44536

Objectifs

Comprendre les exigences du contrôle de la Caisse des Dépôts

Auditer la conformité d'une formation CPF

Identifier les preuves et les actions correctives

Public

Dirigeants et gestionnaires d'OF proposant des formations sur Mon Compte Formation

Pré requis

Connaître EDOF et disposer d'une offre CPF et d'un dossier stagiaire anonymisé

Durée de la formation

2 jours (14 heures)

Dates 2026

2 et 3 novembre 2026

14 et 15 décembre 2026

Distanciel

La formation se déroule en classe virtuelle sur Zoom.

Intervenant

Frédéric Bancel

Ses missions de conseil auprès des organismes de formation complètent son expérience de directeur de centre et de responsable formation

Contacts

Tel : 01 85 11 02 17

fbancel@formascope.com

Tarif

980 €HT par personne

BULLETIN D'INSCRIPTION / BON DE COMMANDE
SE PRÉPARER AU CONTRÔLE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

■ ENTREPRISE

Nom de l'organisme :

Siret :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Nom du contact : Poste :

Téléphone : E-mail :

■ DATES CHOISIES :

■ PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Fonction	E-mail

■ CONDITIONS D'INSCRIPTION (Extrait des CGV)

- Toute inscription nécessite l'envoi du présent bulletin d'inscription à
FORMASCOPE CONSEIL 8, rue de la Station 95170 Deuil la Barre
Ou par courriel sur : fbancel@formascope.com
- Toute inscription doit être accompagnée
 - Soit d'un acompte de 50 % (588 €TTC) à l'ordre de FORMASCOPE CONSEIL
 - Soit d'une prise en charge validée par votre OPCO avec subrogation.
 - L'inscription peut se faire jusqu'à la veille de la date de session.
- Informations sur les inscriptions.
 - Une inscription peut être reportée sur une session ultérieure, et l'acompte peut être remboursé pour une annulation intervenant au moins 30 jours avant la formation

Date :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Commande** : La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.
2. **Règlement de la formation** ; L'inscription sera définitive à la réception de l'acompte spécifié dans le bon de commande. Le solde éventuel sera à régler à réception de facture à l'issue de la formation. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription.
En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation.
En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.
3. **Modalités de règlement** : La formation pourra s'effectuer soit par chèque à l'ordre de Formascope Conseil, soit par virement sur le compte ci-dessous.
SAS FORMASCOPE CONSEIL- IBAN : FR76 3000 4015 7300 0100 3721 789
4. **Report d'inscription** : Sous réserve de disponibilité, une inscription peut être reportée sans frais sur une session ultérieure avec un préavis de 10 jours.
5. **Annulation d'inscription**: En cas d'annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celle-ci sera redevable de 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % à moins de 10 jours de la prestation ou en cas d'absence à la formation.
6. **Annulation de la formation** : Formascope Conseil se réserve le droit d'annuler la session de formation en cas de force majeure ou en cas d'un nombre trop faible d'inscrits avec un préavis de 7 jours. Cette annulation ne donnera lieu à aucune indemnisation et les sommes éventuellement perçues seront remboursées. Le participant pourra reporter son inscription sur une session ultérieure de son choix sans frais, sous réserve de disponibilité.